

Tout le monde ne veut pas fermement choisir un genre. On milite pour le retrait sur la carte d'identité.

Arnaud ARNSI, Arc-en-ciel

1,17 million d'euros de

Maggie De Block, mais sous conditions.

Journée contre la transphobie : le point sur les nouveautés

La loi trans ne réjouit pas les associations

Le ministre de la Justice la semaine passée, la ministre de la Santé, celle-ci... Les transgenres sont au cœur des déclarations. Mais on ne va pas assez loin pour les associations.

● **Anne SANDRONT**

Le 17 mai, c'est la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. Et justement, la semaine passée, la commission de la Justice de la Chambre a approuvé à l'unanimité le projet de loi qui facilite la procédure administrative pour changer de sexe. Parallèlement, Maggie De Block a annoncé lundi débloquent un budget de 1 170 000 € pour les soins psychosociaux des personnes qui s'interrogent sur leur identité et les inhibiteurs de puberté.

Du positif

« Les personnes qui changent de sexes ne sont plus obligatoirement stérilisées », souligne à Liège l'association Arc-en-ciel Wallonie.

Du négatif

L'obligation de consulter un pédopsychiatre chez les mineurs. « Ce n'est pas une maladie ! », dit l'association liégeoise. Ce mécontentement vis à vis du « psy d'abord » est renforcé par le

communiqué de Maggie De Block, qui vise les remboursements psy pour personnes trans.

Pas de vraie autodétermination. « La requête de changement de genre est soumise à l'approbation du procureur du Roi, donc à l'approbation d'un tiers » proteste l'association Genres Pluriels, à Bruxelles.

Le changement de genre reste irrémédiable, sans considérer le genre fluide ou non binaire. « Or, il y a des personnes qui ne se sentent ni homme ni femme, ou les deux à la fois, selon les jours », explique la Rainbow house à Bruxelles. Ce que l'association Genres pluriels prône, c'est : « le retrait de la mention du pseudo-sexe sur la carte d'identité. Elle ne sert à rien. »

Tout pour les centres spécialisés. Maggie De Block dans son communiqué de presse de lundi

met en avant le centre de Gand spécialisé dans le suivi et les opérations des personnes transgenres, et dit « l'objectif est que deux centres se spécialisent en la matière, afin que les citoyens francophones

puissent aussi avoir accès à ce type de soins. » Mais Genres Pluriels est contre ce système de centres spécialisés, car il estime que cela ne respecte pas les droits des patients. Et que les associations de terrain, qui travaillent avec plusieurs praticiens souffrent d'un manque important de subsides.

Un problème de terminolo-

gie. Le projet de loi qui est passé la semaine dernière ne respecte selon les associations de terrain pas la terminologie. « Le sexe se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes et les femmes. Le mot genre évoque les rôles qui sont déterminés socialement », précise Camille Pier à la Rainbow house. ■

VITE DIT

Dès l'âge de 12 ans, les enfants peuvent introduire une demande de changement de prénom qui correspond à l'identité de genre vécue intimement. Ils font cette démarche avec l'assistance de leurs parents ou de leur représentant légal.

À partir de 16 ans, le sexe peut être changé dans l'acte de naissance. L'assistance des parents ou représentants sera requise. Une déclaration d'un pédopsychiatre devra être fournie, qui doit exclusivement confirmer que la volonté a été exprimée en pleine conscience et sans pression.

À partir de 18 ans, la personne fait une déclaration devant l'officier d'état civil. Celui-ci informe la personne des conséquences du changement, et des suites. L'officier transmet ensuite la demande au procureur du Roi, qui a trois mois pour remettre un avis.

Noa a décidé d'être une fille

La loi propose un changement de nom à l'âge de 12 ans. Noa, qui a un prénom mixte, n'en aura peut-être pas besoin. Malgré ses chromosomes XY, à 8 ans, elle choisit d'être une fille.

Même si elle a des cheveux longs, des oreilles percées et qu'elle porte des jupes, Noa doit encore se changer pour le cours de gym dans le vestiaire des garçons. Parce que biologiquement, c'est un garçon.

Sa maman parle d'elle au féminin depuis juillet, à sa demande. « *Je me trompe encore parfois... plutôt rarement. Mais elle me reprend.* » C'était la suite logique d'une évolution qui a commencé très tôt. À deux ans, le petit garçon laisse de côté les jeux masculins dont il se lasse très vite pour promener une vieille poupée. Il adore se déguiser – plutôt en princesse qu'en pompier et rêve d'avoir des cheveux longs de Raïponce... Petit à petit, les vêtements de fille deviennent une sorte de bouffée d'oxygène nécessaire pour Noa. Une copine de classe, plus grande, lui donne quel-

ques vêtements, et il se change dès le retour à la maison. « *En début de 1^{re} primaire, pour aller au restaurant avec un de ses copains et une amie à moi, elle a voulu absolument porter des vêtements de fille* », se souvient sa maman. Une voisine lui procure une jupe, des collants et un blazer.

Après, Noa porte des vêtements de filles également à l'école. Parfois, cela passe mal. « *Il y a eu des moqueries, de la part des plus grands de primaire* », se souvient la maman. Des parents sont allés trouver la direction de l'école, parce qu'ils désapprouvaient que Noa soit habillée et coiffée comme une fille, mais la responsable de l'établissement les remet à leur place, en parlant de l'importance de l'ouverture d'esprit. Par contre, d'autres ont fait la démarche inverse, dit la maman de Noa émue. « *Des parents d'enfants de sa classe sont venus me remercier pour la belle leçon de tolérance de la différence que Noa apportait à leur enfant.* »

À huit ans, Noa pense déjà à l'âge adulte. Elle a consulté un endocrinologue, et a rencontré une personne qui s'était fait opérer après 40 ans. Elle ne veut pas attendre si longtemps. Elle sait qu'il sera possible d'empêcher sa puberté de faire d'elle un homme. Elle pense même déjà à une opération. « *Ça lui fait un peu peur, mais elle sait qu'elle sera mieux après* », dit sa maman. ■

A.S.

Étudiants trans à l'ULB

En mars dernier, l'Equality law clinic, qui rassemble professeurs, doctorants et étudiants, organisait une table ronde sur les droits des personnes transgenres.

Deux mois après, les autorités de l'ULB ont décidé de supprimer la « nécessité d'outing », à savoir la

nécessité d'expliquer qu'on est transgenre ou intersexués (naître avec des attributs des deux sexes), et que leur identité de genre ne correspond pas à ce qui est indiqué sur leur carte d'identité. Dès la prochaine rentrée, les étudiants s'inscriront pour leurs études sous le nom indiqué sur leur carte d'identité, puis auront la possibilité de choisir le nom usuel qui sera indiqué sur leur carte d'étudiant.